



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
13^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 27 mai 2024 à 18 h 30 au BSP

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Présentation du Plan Général d'Aménagement par Mauler SA – MM. Graf et Moudenc
3. Présentation plan communal des énergies et cité de l'énergie par Planair SA – M. Maridor
4. Procès-verbal du 4 mars 2024
5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2023
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion « Zone 20 km/h de rencontre au centre du village »
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion « Amélioration de la sécurité des cyclistes – éviter les grands carrefours routiers »
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion « Pour une révision des règlements d'aménagement et de construction »
10. Fusion – point de situation
11. Communications du Conseil communal
12. Questions et divers

A l'issue de la séance, un apéritif dînatoire sera servi aux membres du Conseil général

1. Bienvenue et appel

M. Ouerhani Nabil, Président du CG, souhaite la bienvenue et rappelle que le 21 avril 2024 restera un jour important pour la commune de Laténa. Il se réjouit que les élus d'Hauterive ont réussi à bien travailler avec leurs collègues. Il rappelle à chacun la nécessité de mettre ses opinions politiques de côté afin d'agir pour le bien du plus grand nombre. Il félicite les membres de la commune pour leur capacité à faire cela. Il rappelle que le fait de ne pas avoir été élu cette fois-ci ne signifie pas qu'il faut se décourager à participer à la suite des événements de la nouvelle commune. Il procède à l'appel.

Présents : 25
Excusés : 02
Absents : 03
Majorité : 13

2. Présentation du Plan Général d'Aménagement par Mauler SA – MM. Graf et Moudenc

M. Gerber Alain, CC. En 2021, vous avez voté sur un crédit à CHF 75'000.- francs (moins la subvention. Ce qui donne CHF 40'000.-) pour élaborer le PGA de notre commune. Nous avons estimé que cela était nécessaire de vous présenter les travaux ayant été effectués. Nous avons mandaté le bureau Mauler SA pour cette élaboration et ce travail continuera dans le cadre de Laténa. Le Conseil communal trouvait important de vous présenter ce qui a déjà été fait et vous démontrer son implication. Il n'y aura aucun vote, nous n'allons pas l'adopter, car si nous le faisons, il y aurait des contraintes auxquelles nous serions sujets. La commune de Laténa devra à son tour faire ce même travail, ainsi qu'à St-Blaise et La Tène et les deux travaux pourront être fusionnés ensemble. Messieurs Graf et Moudenc vont vous présenter ce PGA pendant une vingtaine de minutes puis nous répondrons aux questions.

Messieurs Graf et Moudenc. Présentation du PGA.

Questions :

M. Tillé Yves. Je suis très content d'apprendre que nous avons une eau de qualité, nous avons aussi un peu de nitrate, je suis également soulagé que nous n'ayons pas eu de trace de pesticides. Cependant, maintenant, nous avons beaucoup de calcaire dans notre eau et cela m'a fait me poser plusieurs questions : Est-ce un problème ? Cela encombre-t-il la tuyauterie ? Est-il possible de traiter ce calcaire ? Existe-t-il quelque chose pour ce faire ? Et j'ai aussi une question qui est un peu différente : il y a beaucoup de gens qui installent des systèmes pour retirer le calcaire dans les immeubles, dans les propriétés ou même de leur maison, est-ce que vous pensez le faire ? Est-ce que la qualité de l'eau est encore garantie ? Possédez-vous un système permettant d'enlever le calcaire ?

M. Graf, bureau Mauler SA. C'est une question assez large. C'est évident que nous sommes dans une région à calcaire, le relief fait en sorte que ce transit se fait par des roches calcaires et se charge en minéraux. À mon sens, non, pas du tout. Le calcaire n'est pas dangereux pour la santé, ce qui est rassurant. En terme de calcaire, il s'agit de quelque chose que nous mesurons et que nous échelonons, notamment selon les degrés français. Ainsi nous pouvons dire que nous avons, chez nous, des eaux « moyennement calcaires » voire à peine plus mais en tous cas pas « Très fortement chargées ». De mon point de vue, je ne vous conseillerais pas, à titre purement personnel, d'installer ce type d'installations sur une habitation car cela a aussi des effets pas forcément souhaitables, car ce sont souvent des échanges d'ions : là où le calcaire est remplacé par notamment des sels, or la consommation de sel actuellement n'est plus vraiment souhaitable non plus. En plus ce sont des installations qui nécessitent de l'énergie, de l'entretien donc tout cela a un coût. Maintenant, il est évident que si quelqu'un est sensible aux éléments calcaires, ce qui peut

arriver, peut-être que la démarche serait différente à ce moment-là. En terme de réseau d'eau potable cette fois, donc de manière plus générale, ce sont des éléments qui ne sont pas traités par rapport à la contenance en calcaire aujourd'hui dans l'eau. Ai-je répondu à votre question ? **M. Tillé Yves.** Oui, je vous remercie.

Madame Becker Vermeulen Corinne. J'ai aussi une question concernant la qualité de l'eau mais plus concernant l'utilité de ce rapport concernant notre commune : que pouvons-nous faire de ce rapport maintenant ? J'ai compris qu'il ne pouvait pas directement être utilisé car beaucoup de choses vont changer dans la commune à cause de la fusion, mais j'imagine que certains éléments pourront être réutilisés, mais est-ce qu'une étude globale devra être faite concernant l'alimentation, etc. ? Un autre travail de ce genre devra-t-il être mené dans les autres communes ? Voire travailler ensemble pour garantir une sorte de cohérence entre les logements ? Une partie de ce rapport pourrait-il être utilisé ?

M. Graf, bureau Mauler SA. Oui alors c'est tout-à-fait exact, donc une grande partie du plan d'étude pourra être réétudié, surtout l'aspect lié aux calculs hydrauliques, et comme vous l'avez dit une conduite d'eau potable aujourd'hui ne permet pas d'alimenter en quantité donc en débit-pressure aux bornes hydrantes, cela doit être remplacé. Il y a aussi ici au sein de votre commune des conduites qui aujourd'hui considérées comme anciennes et dans des diamètres qui ne sont plus du tout adéquats et ces conduites-là doivent être remplacées. J'ai peur de me tromper mais est-ce bien le « chemin de Champréveyres » ? Est-ce bien là que des travaux peuvent être prévus ? Car la conduite d'eau potable de ce chemin est en diamètre de 80 millimètres, ce qui n'est plus adapté aujourd'hui et qui n'existe plus car c'est un très petit diamètre. Le but du PGA à ce moment est de donner le diamètre adéquat à poser et à tenir compte indépendamment de la commune de Laténa. Ce que nous pourrions voir en revanche avec la commune de Laténa, nous pourrions imaginer une simplification des réseaux avec un seul réservoir, nous pourrions ainsi imaginer pour la future commune de Laténa, dans son ensemble, peut-être un seul groupe de réservoirs. À ce moment, le réservoir « supérieur » de votre commune pourrait devenir un réservoir régional ou non, cela va dépendre de plusieurs facteurs. N'empêche que les conduites qui permettent d'apporter de l'eau dans les bouches d'incendies jusqu'à l'ensemble des habitants doivent être changées, remplacées.

M. Würsch Nicolas. J'ai une question concernant ces ressources qui seraient données par la Ville de Neuchâtel : est-ce vraiment un don ou quelles sont les éventuelles implications financières qui arrivent derrière ? **M. Graf, bureau Mauler SA.** Il est clair que la Ville a été consultée, notamment par son ingénieur communal, M. Antoine Benacloche, qui a participé aussi à une de nos séances, au niveau du bureau Mauler SA nous avons aussi eu la chance de participer à l'élaboration du PGA de la commune de Valangin, lorsqu'elle n'était pas encore membre ni fusionnée avec Neuchâtel, le fait de son intégration à ladite Ville de Neuchâtel a fait revoir beaucoup d'éléments, et là aussi, notamment il a été voté, pour simplifier le réseau d'eau potable, l'alimentation en eau de Valangin et de l'interconnecter avec le Val-de-Ruz. Raison pour laquelle il a été décidé, d'un commun accord avec les autorités communales ainsi que le canton, qui a aussi été consulté, de ne pas abandonner cette ressource mais de la valoriser d'une manière différente. Il faut savoir qu'aujourd'hui vous bénéficiez déjà d'une partie de cette ressource et la Ville de Neuchâtel s'est engagée à remettre en état le site existant donc c'est-à-dire de payer l'ensemble des travaux sur les sites existants. À ma connaissance, il n'y aurait ainsi pas de participation financière qui serait demandée à la commune d'Hauterive par contre la contrepartie de ceci serait qu'elle entretienne la conduite déjà existante qui lui appartient et qui achemine déjà une partie de cette eau en direction ce que nous appelons « une chambre de rassemblement », donc un système qui après va transiter par cette conduite de transport de l'eau potable jusque dans les réservoirs supérieurs.

M. Würsch Nicolas. J'ai encore une question : vous parlez de « vieilles conduites », qu'est-il entendu par-là ? Quelle est la durée de vie d'une conduite ? J'ai eu des chiffres comme « 50 ans » et est-ce considéré du bon côté en terme de durée ?

M. Graf, bureau Mauler SA. Il est vrai que de manière générale, une conduite a une durée de vie d'à peu près 80 ans, c'est là qu'est à peu près l'ordre de grandeur. Cela correspond

d'ailleurs assez bien avec la loi sur les finances, puisque l'amortissement d'une conduite de transport est donc de 80 ans. Les conduites de distribution au sein d'une commune comme la vôtre, leurs amortissements financiers sont de 50 ans mais la durée de vie moyenne est de 80 ans. Le constat des distributeurs d'eau potable que nous avons sont que certaines conduites sont bien plus anciennes, certaines même peuvent avoir plus d'une centaine d'années, mais elles sont bien fonctionnelles et ne présentent pas de fuites. Certaines conduites, beaucoup plus jeunes, elles, présentent déjà des fuites, nous pouvons le déterminer avec le taux de fuites, c'est d'ailleurs ce dernier qui détermine quelle est la conduite qui devra être remplacée ou non. Nous avons aussi les matériaux qui vont déterminer si la conduite doit être renouvelée ou non. Il y a des matériaux plus anciens, notamment dans les années 60-70, ou encore un autre matériel, qui contient de l'amiante, qui n'est pas dangereux pour la santé : car nous n'allons pas le respirer mais le consommer. Par contre, en cas d'intervention sur ces conduites, cela peut générer des poussières, ces dernières étant en effet dangereuses pour la santé. Celles-ci doivent d'ailleurs être remplacées. Donc : la moyenne d'âge d'une conduite est de 80 ans, nous allons donc utiliser dans le cadre du PGA l'ensemble des informations à disposition pour donner l'intervention qu'il faut à chaque conduite, et lorsque le cadastre ne nous l'indiquait pas, nous avons fait des recherches. Donc des recherches sur l'historique mais aussi des recherches sur les différentes ortho photos, ces photos aériennes nous ont permis de voir comment un quartier s'est développé par exemple dans les années 60, à ce moment nous avons pu donner une date, là en l'occurrence les années 60. Le but pour nous est qu'il n'y ait plus de conduites de 80 ans ou plus.

M. Würsch Nicolas. Merci beaucoup ! J'en encore une dernière question : vous avez parlé de « fuites », qu'est-ce qu'il en est dans notre commune, dans notre réseau ?

M. Graf, bureau Mauler SA. Nous avons vu qu'il y avait un taux de fuites, ce dernier étant toujours difficile à calculer, votre eau est directement réinjectée dans le réseau, cela donne « de l'eau produite » c'est quelque chose de connu. Et vous avez « l'eau vendue », celle qui est vendue par l'ensemble de la facturation qui est effectuée par la commune. En soi, par le trouver, nous n'avons qu'à faire le delta, ce dernier nous indiquant « l'eau non facturée ». Pour cette « eau non facturée », nous savons qu'il peut y avoir des fontaines, ces dernières étant raccordées au réseau, des exercices de pompiers, il peut aussi y avoir de l'eau qui est consommée durant les différentes interventions qui sont nécessaires lorsque nous intervenons sur le réseau, lorsque nous vidons, le remplissons ou le nettoyons. De manière générale, ces proportions sont assez faibles. Il faut savoir qu'il y a aussi parfois des problèmes de comptage et là, la commune d'Hauterive, votre commune, met en œuvre un remplacement régulier des compteurs pour éviter ces problèmes. Ainsi, pour votre commune, nous aurions un taux de fuite qui serait de l'ordre de 25% : ce n'est pas catastrophique. Nous avons certains réseaux qui ont des taux de fuite beaucoup plus importants comme 40-50-60% voire même parfois 100%. Forcément, cela a un coût et vous avez la chance à la commune d'avoir une grande majorité de votre eau qui provient de source gravitaire : c'est-à-dire qu'il n'y a pas de consommation d'énergie pour alimenter vos différents réservoirs. Dans d'autres réseaux, ce n'est pas du tout le cas, l'ensemble des eaux sont pompées donc cela consomme de l'énergie : en acheminant de l'eau aux réservoirs et cette eau revient dans le terrain par les fuites. Je pense qu'aujourd'hui, vous avez deux actions à mettre en œuvre : continuer l'effort que vous faites, vous remplacer aujourd'hui régulièrement votre réseau d'eau potable dans le cadre des travaux et cela est très important, il faut continuer, c'est d'ailleurs ce que dit le PGA. Car grâce à des conduites nouvelles, le taux de fuites va diminuer. Deuxièmement, exploiter votre réseau de manière professionnelle, en vérifiant tous les jours qu'est-ce qui sort du réservoir et de cette manière, le taux de fuite diminuera également. En conclusion, le taux de fuite n'est pas catastrophique, mais il nécessite tout de même d'être surveillé car si nous ne faisons rien ça ne peut qu'augmenter.

M. Poglia Lorenzo. J'ai une question concernant la résilience du système, là nous voyons une optimisation, une remise à niveau, pour la pression, pour l'eau et tout le reste. Mais d'un autre point de vue, nous enlevons un réservoir, nous ajouterions une interconnexion avec St-Blaise et par rapport à ce que j'ai vu, nous avons une sécurité de 3'000 qui passait à

2'000, qu'en est-il du système en cas d'accident, ou d'évènement accidentel lors de la maintenance, de souillure de l'eau, qui a une capacité inférieure à pouvoir avoir des réservoirs que l'on bloque et que nous séparons ? Donc nous avons une résilience passive quant à la capacité de l'eau ? **M. Moudenc, bureau Mauler SA.** Il est clair que dans le cadre de notre présentation, cela n'a pas été très bien montré mais les interconnexions avec St-Blaise restent mais je dirai qu'elles sont aussi renforcées car l'idée du projet général d'alimentation en eau est d'abord de pouvoir bénéficier de l'aide des voisins, ce qui a du sens en ce qui vous concerne car vos voisins vont habiter dans la même « maison » que vous en fin de compte, cette grande maison que sera Laténa. Nous avons bien sûr pris cela en compte, même s'il y a un réservoir d'eau potable en moins, ce n'est pas cela le problème. En ce qui concerne maintenant la malveillance, ce que nous ne souhaitons pas, je pense qu'indépendamment du système, ce sont plutôt des éléments liés à la surveillance de vos ouvrages qui vont vous permettre de minimiser ce type d'élément malveillant car si quelqu'un aujourd'hui veut contaminer l'eau-ressource, et qui connaît un peu le fonctionnement, il peut le faire de manière assez simple. Par rapport à cela, c'est plutôt à l'ensemble de mesures, en plus du PGA, vous avez aussi un manuel d'autocontrôle, c'est un peu comme un guide pratique, qui va définir ce qu'il est nécessaire de faire sur le réseau d'eau potable. Nous avons parlé avant de ces ressources, du côté de Valangin, ainsi que sous Hauterive, ces ressources sont concentrées dans une chambre de rassemblement et c'est à cet endroit que l'ensemble des eaux sont mesurées. Cela n'est pas fait une fois par mois mais en temps continu, donc nous savons exactement ce qu'il va y transiter. Une fois que tout cela a été mesuré, tout part dans une conduite et cette dernière est sous-pression et fermée, en plus à l'arrivée de votre réservoir supérieur il y a encore des analyses qui sont faites, notamment une analyse du chlore résiduel pour vérifier que tout se soit bien passé au niveau du transport. Ainsi ce sont surtout ces éléments qui sont importants et la commune d'Hauterive est bien équipée par mesure de précaution, donc l'ensemble de cette eau, même si elle a été traitée, elle passe encore à travers un UV avant d'arriver dans le réservoir. De plus, ces réservoirs d'eau potable sont télé-gérés via une télégestion, c'est-à-dire qu'il y a un système d'alarme qui fait, que s'il se passe quelque chose, ce sont les alarmes qui vont partir sur un service adéquat. Je ne vais pas vous mentir en ce qui concerne votre commune, je ne me rappelle plus de s'il y a ou non une alarme anti-infraction, mais heureusement mon collègue me fait signe que « oui ». Ainsi, même s'il se passe quelque chose, l'exploitation en sera avertie.

M. Celio Mattia. Il me semble que votre démarche est simplement de prendre la demande, ou la disposition de la demande mais ma question est : quel type d'infrastructure faut-il pour répondre à cette demande ? Mais au final nous pourrions regarder la question dans un autre sens, quel est l'approvisionnement ?, quelle est la disponibilité ? Et aussi, quel type de suivi instrumentaire pouvons-nous assumer aujourd'hui pour améliorer voire agrandir le réseau ? Cela en prenant en compte bien sûr l'influence de la demande et les tarifs notamment. Sans oublier la perspective de sécurité habituelle, peut-être voir la réserve que nous avons, ce que nous n'utilisons pas, etc. Dans quelle mesure pensez-vous pouvoir garantir l'approvisionnement, avec tous les enjeux qui s'y rattachent ? **M. Moudenc, bureau Mauler SA.** Un des chapitres qui est peut-être plus court que les autres au sein de l'étude est « l'alimentation en eau en temps de crise », c'est tout de même un aspect que nous considérons, c'est-à-dire comment alimenter la commune en temps de crise. Concrètement, en cas de pollution majeure, ce sont les citoyens qui doivent se déplacer pour aller chercher leur eau et c'est normé avec un certain nombre de litres par jour que vous devez aller distribuer en tant que distributeur d'eau car c'est vous qui devez fournir à vos concitoyens, et vous ne devez pas forcément les fournir au niveau du robinet, aujourd'hui nous avons tous cette chance d'avoir de l'eau directement depuis le robinet. Votre question est intéressante, c'est sûr que la démarche du PGA est concrètement de voir quels sont les besoins, vous l'avez d'ailleurs bien dit, mais de toute manière ce que nous voyons, et c'est assez marquant au niveau de la Suisse, est la diminution de la consommation d'eau potable donc le citoyen suisse est sensible à cela, et pas seulement parce que cela a un coût, je pense que de manière générale, l'eau potable reste quelque chose d'assez bon marché, quelques francs pour 1m³ donc 1'000 litres et nous payons tous notre essence CHF 2.-, son litre de coca quelques francs et la bouteille d'eau au restaurant

une dizaine de francs et je trouve que ça reste bon marché. En plus cette eau, nous pouvons la vendre, la commune le fait, et elle la reprend ensuite pour l'épurer. Mais il est vrai que ces démarches-là ne sont pas forcément faites dans le cadre du PGA, je dirai que peut-être un élément intéressant et qui n'a pas été fait, mais d'entente avec la commune dans le cadre de ce PGA, c'est une réflexion globale sur les tarifs et cela est quelque chose que nous faisons également avec les communes, de réfléchir sur les taxes, car le prix de l'eau est composé d'une taxe de base et d'une taxe de consommation. En fonction de ces taxes, il est peut-être possible d'influencer la consommation d'eau potable mais là je dirai qu'il en tient plus de votre responsabilité, de la responsabilité des futurs conseillers généraux de la commune de Laténa, de réfléchir à justement mettre la bonne taxe, celle qui va permettre d'entretenir le réseau et d'avoir ce côté pollueur/payeur. Comme dernier point, comme ce sont des comptes dits « autoporteurs », ce n'est pas forcément que nous ferons du luxe, je pense qu'il faudra que nous soyons justes, concrètement il ne faut pas faire dans la sur-qualité, ni dans la sous-qualité, j'entends par là que si nous n'entretenons pas notre réseau d'eau local nous allons générer un ensemble de problèmes de qualité comme les fuites d'eau, ces fuites il faudra les réparer, et chaque réparation a un coût de plusieurs milliers de francs comme CHF 5'000.- ou CHF 10'000.-. Ainsi, si le réseau n'est pas entretenu, nous risquons de nous retrouver avec CHF 50'000.- ou CHF 60'000.- de réparation dans des petits tronçons au lieu d'avoir investi au départ dans le bon entretien des infrastructures, d'où la nécessité de vous donner des moyens afin de pouvoir garantir une eau de qualité à l'ensemble de vos citoyens.

Remarques :

M. Britz Andreas. Pour retourner en arrière dans votre présentation, je me permets de vous dire que vu la situation de l'eau potable de notre commune, et je ne parle pas de Laténa, vous voyez que La Tène n'a pas de réservoir, qu'elle n'est pas branchée sur le réseau, elle a pourtant participé au développement du projet et a aujourd'hui un sacré problème d'eau ainsi que d'approvisionnement. Nous ici dans le haut nous avons un réseau entre Hauterive et St-Blaise, nous avons aussi prévu dans les prochains mois dans tout le Landeron une installation dans la section technique, donc nous avons assez d'eau et il faut assurer que nous ayons assez d'eau entre tous les participants, et ceux qui le seront dans le cadre de Laténa. La sécurité est de mise, il faut être sûrs que toutes les communes aient assez d'eau, il faut donc aider le futur quartier de La Tène à se connecter à ce réseau.

M. Ouerhani Nabil, Président du CG. Propose de clore cette présentation pour passer au point suivant, passe la parole à Monsieur Gerber Alain, CC.

M. Gerber Alain, CC. J'aimerais que nous remercions le Conseil général d'avoir permis que la commune d'Hauterive fasse le PGA car pour moi cela a été une expérience extraordinaire qui m'a permis d'apprendre beaucoup de choses. Sans votre vote de crédit, qui est très utile pour la commune j'en suis sûr, mais pour ma culture générale, j'aurai perdu quelque chose pendant ces quatre ans. J'aimerais aussi remercier Monsieur Graf et Monsieur Moudenc : c'était fort agréable de travailler avec vous, nous continuerons de travailler ensemble avec la RC5 et nous espérons qu'avec Laténa vous continuerez à nous prodiguer de bons conseils. Merci.

3. Présentation plan communal des énergies et cité de l'énergie par Planair SA – M. Maridor

M. Gerber Alain, CC. La présentation suivante est par le bureau Planair SA qui va nous présenter le plan des énergies ainsi que la cité d'énergie de la commune d'Hauterive suite à une motion déposée et visant à entamer un processus de certification pour « cité d'énergie » qui devrait arriver à terme bientôt. Cela sera un cadeau de plus pour la nouvelle commune de Laténa.

M. Maridor, Planair SA. Présentation du plan communal des énergies et cité de l'énergie.

M. Gerber Alain, CC. Si vous me le permettez, le site de la cité de l'énergie est libre d'accès, vous avez l'adresse en bas. Le seul problème que nous avons est qu'il faut le financer pour le mettre à jour, j'avais fait la proposition que l'Etat le prenne pour voir quelle commune du canton s'en chargerait mais je ne sais pas où cela en est car c'est seulement la RNL qui l'a. Les autres communes n'ont pas de système ou du moins pas celui-là.

M. Maridor, Planair SA. Continue la présentation du plan communal des énergies et cité de l'énergie.

Questions :

M. Wintgens David. J'ai deux questions. La première est un détail, mais qui a son importance, sur votre slide avec le chauffage à distance, j'ai l'impression que cela ne concerne pas toute la commune mais uniquement la crèche de la Souris Verte, est-ce que c'est délibéré ? Est-ce qu'il fallait que cela se fasse quelque part ? Ma deuxième question concerne la végétalisation de l'espace urbain : fait-il partie du plan énergétique ou pas du tout ? **M. Maridor, Planair SA.** La première question est un peu compliquée car c'est la deuxième entreprise qui a fait les frontières et normalement cela est lié à ce qu'a déjà expliqué M. Gerber plus haut. **M. Gerber Alain, CC.** Pour répondre à la question, c'est le Groupe E qui détermine où ils veulent aller et pour le chauffage à distance, ce qui est intéressant est d'avoir les grosses consommation d'énergie et si cela est trop « dispersé », ils n'iront pas forcément jusqu'au bout. Donc actuellement cela est surtout le plan d'attention de développement du cadre pour Hauterive, ce dernier datant d'il y a un an, voire un an et demi. Ensuite, nous avons revu d'autres plans qui évoluent, en tous cas, cette zone est de loin à faire et si nous omettons le Centre Sportif, il n'y compte pas pour l'instant mais y sera englobé, puis il s'agirait d'avoir de nouveau des développements prévus pour le futur en fonction des demandes, etc. **M. Maridor, Planair SA.** Pour ce qui est des toits végétalisés, nous à Planair SA nous ne faisons que des plans d'énergie communaux, donc aussi pour d'autres communes, nous faisons donc ces cartes de réseaux énergétiques et ensuite nous discutons avec les communes pour une planification puis nous corrigeons les comptes-rendus en fonction de ce qu'il est prévu. Là, il s'agirait de faire venir l'entreprise qui a collaboré avec nous afin de prévoir de décaler cette frontière un peu, ou non. Ensuite il faut bien comprendre qu'un plan communal, c'est un peu figé afin de montrer ce qu'il est possible de faire mais ce n'est pas la contrainte de la zone et de débattre sur cette dernière différente chose, c'est uniquement pour montrer les différents calculs qui ont été faits pour 2030 et 2050, ces derniers sont liés à ces valeurs. Cela vous permet d'avoir des ordres de grandeur au niveau de la consommation des énergies. Pour la végétalisation, nous n'avons pas mis d'actions directes dans le plan d'action car cela n'était pas mis en avant, mais ça serait plutôt dans le cadre de « cité de l'énergie », où nous pourrions imaginer que si, là où il y a un chapitre dédié aux espaces verts ainsi qu'à la végétalisation, ce n'est pas une des meilleures notes mais il y a tout de même des choses innovantes que nous avons essayé de valoriser, cela serait un sujet où nous devrions essayer de voir comment faire les choses de façon plus pertinente.

M. Poggia Lorenzo. En regardant ce que vous nous avez montré, je suis étonné que nous passerions à 55% parce que nous avons des tâches avec 86% d'énergies fossiles, dans les points forts, nous y retrouvons pas mal de promesses, nous n'avons pas de plan climat, nous n'avons pas de projets immobiliers, nous ne sommes pas très bons élèves et je ne vois pas comment au niveau communal, nous pourrions arriver à 55% au niveau de la réalisation.

M. Maridor, Planair SA. Il faut déjà comprendre que 55%, ce n'est pas haut, c'est-à-dire que c'est vraiment le minimum pour entrer dans le processus « cité d'énergies » et ce sont vraiment les communes qui ont le taux le plus bas. L'idée de la « cité d'énergies » c'est aussi de prendre des gens avec parce que si vous entrez dans la certification, c'est grâce à ce plan d'action, au suivi qui va être mis en place à la réalisation que nous pouvons essayer d'aller encore plus loin. L'association n'a pas d'intérêt à vous mettre à 48% et 47%, car cela est contre-productif. Pour ce qui est des 55%, nous essayons de valoriser tout ce qui est déjà fait car il y a déjà pas mal de choses qui sont accomplies. Le gros problème est que

certaines choses sont faites mais elles ne sont pas formalisées, ou certaines sont formalisées mais pas appliquées donc il reste du travail à faire afin de mettre ces choses-là en place. Si vous voulez faire passer un message avec le fait d'être certifiés, je pense qu'il n'y a pas une grande valorisation à faire mais c'est toujours un peu la première guerre pour lancer un peu le processus, ce dernier devant faire un peu monter la commune. Sachant que maintenant, les critères deviennent de plus en plus drastiques notamment dans la labélisation 2028 qui sera plus compliquée, surtout avec l'intégration de Laténa mais je pense que c'est une bonne idée de pouvoir avoir cette certification car vu qu'Hauterive a déjà un pied là-dedans, et si vous désirez entamer ce processus, et d'être un peu le moteur pour les trois autres communes afin d'avoir une commune de Laténa qui visera peut-être le 60% ou le 70% au lieu des 75% pour d'autres, l'écart ensuite est vraiment grand car 55% c'est vraiment le minimum qu'il faille pour être cité dans « cité d'énergie ».

M. Gerber Alain, CC. Je remercie M. Maridor pour sa présentation d'un sujet passionnant, je ne sais pas si vous avez vu l'énergie que nous aurions à disposition en 2040 mais ce n'est pas seulement 2'000 watts car il faut aussi y compter l'industrie, Hauterive étant peu industrialisée et nous devons donc demander à nos voisins de faire tourner l'industrie, c'est quelque chose dont tout le monde parle beaucoup, mais cela ne sera pas de tout repos ainsi que très compliqué, j'en suis convaincu. Donc au final, merci beaucoup à M. Maridor et je suis ravi de pouvoir passer à la suite du projet et nous espérons y être bons.

4. Procès-verbal du 4 mars 2024

M. Ouerhani Nabil, Président du CG. Je remercie M. Maridor pour son intervention très intéressante et je propose de passer au point suivant sur l'acceptation du procès-verbal du 4 mars 2024. Y'a-t-il des remarques ?

Remarques : Il n'y a aucune remarque.

Votes :

Le PV est accepté à l'unanimité.

5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024

Président : *Monsieur Vermeulen Samuel, PLR*

Vice-président : *Monsieur Poglia Lorenzo, Les Verts*

Secrétaire : *Madame Bill Carole Maria, PS*

Questeurs : *Monsieur Laederach Thierry, PLR et Madame Quiquerez Sabine, Les Verts*

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2023

M. Mauri Rocco, CC. Présentation du rapport.

M. Ouerhani Nabil, Président du CG. Lecture des comptes

Questions :

Mme Steullet Wintgens Nathalie. J'ai des questions aux pages 3, 4 et 5. Nous avons quelques inquiétudes partagées sur quelques sous-chapitres concernant la Souris-Verte avec la question de l'absentéisme. En effet, nous sommes un peu inquiets par rapport à ce taux en augmentation positive au sein l'occupation de cette crèche mais en parallèle

l'absentéisme augmente aussi et la fatigue chez les collaborateurs, ce qui peut bien sûr être compréhensible. Donc nous voulons amener l'attention du responsable de cette structure à avoir une gestion de l'absentéisme en amont et en prévention, je pense que c'est très important que la situation ne se dégrade pas plus. Nous remarquons qu'il commence aussi souvent à y avoir des vaccinations de plus en plus, est-ce que cela est quelque chose que vous auriez pu imaginer au niveau du Conseil communal, ou avec la directrice de la structure, d'imposer une vaccination de base pour les enfants qui entrent en crèche ?

M. Zeller Thomas, CC. L'absentéisme élevé, qui nous préoccupe fortement, est due à plusieurs facteurs. D'une part il y a eu surtout 4 personnes accidentées avec une longue durée de guérison et d'autre part des absences dues à la maladie. Nos employées sont en contact intime avec des enfants, donc exposé à un risque accentué de contagion. Nos employées sont aussi tenues de ne pas venir travailler en cas de symptômes de maladies, pour ne pas contaminer les enfants. Il y a peut-être dans ce dernier cas des « exagérations ». Nous avons pris 3 mesures : pour garantir le bon fonctionnement de la structure nous avons recours à Nanou-solutions, une agence d'intérim spécialisée à la petite enfance. Sauf dans 1 cas nous avons eu que de bonnes expériences à ce jour. Nous appelons Nanou solutions après 30 jours d'absences. Durant les premiers 30 jours la charge de travail est absorbé par le personnel présent. Nous ne pouvons pas fermer la SV. Un patron d'une scierie peut –en cas d'absence d'un ouvrier- arrêter une scie ; nous ne pouvons arrêter la SV ne pas laisser les enfants seuls devant la porte de la SV. La deuxième mesure est de thématiser l'absentéisme lors de l'entretien de développement annuel avec l'employé et essayer d'identifier les raisons et de trouver des solutions. Comme exemple nous avons récemment mieux arrangé l'horaire d'une personne en fonction de ses possibilités et de nos possibilités, apparemment la solution donne un bon résultat pour le moment. La 3^{ème} mesure est une application stricte de notre règlement, qui prévoit un certificat médical dès le premier jour d'absence. Pour clore ce commentaire j'aimerais souligner, que l'ambiance au sein des employés continue d'être bonne et de s'améliorer, pas de symptômes de burnout, mais nous devons être attentifs. Des absences ont souvent comme conséquence un report de travail ou de responsabilité aux employés présents. Le début de 2024 s'annonce bien, l'absentéisme a baissé fortement. Encore un commentaire : vous avez vu que nous frôlons l'occupation à 100% des places autorisées par le canton. C'est réjouissant, mais difficile à atteindre et à gérer ; Il faut conjuguer les souhaits des parents pour des plages horaires de leurs enfants et les plages horaires de nos employés. Beaucoup de structures d'accueil ont un turn-over du personnel élevé. A la SV nous avons un turnover normal, mais surtout ou presque exclusivement dû à des personnes qui déménagent ou qui commence une formation, et ces derniers reviennent après la formation chez nous.

M. Wintgens David, intervention page 13. Il est mentionné dans le chapitre 79'000, l'aménagement du territoire, que 14 demandes d'autorisation ont été faites pour les panneaux photovoltaïques. Certes 14 demandes en 1 année, ce n'est pas « brillant » en soi mais il s'agit du fait que j'ai une question sur les panneaux solaires présents sur le Silex, vous vous rappelez certainement que nous avons souhaité que la commune d'Hauterive devienne propriétaire de ces futurs panneaux solaires, ainsi nous aimerions savoir si ce dossier a pu avancer. **M. Mauri Rocco, CC.** Comme déjà expliqué, la commune a pris des engagements visant à ne pas faire de dépenses au-delà de ce qui a été considéré comme nécessaire entre les trois communes dans le cadre de la fusion. Nous avons toujours l'option d'acheter, le cas échéant, les panneaux solaires à tout moment. Ce n'est pas le cas actuellement, cela fait l'objet, comme déjà indiqué, d'un abonnement qui capitalise le montant total de l'investissement en fonction de l'amortissement dégressif annuel moyennant prix au kW consommé. Il y aura toujours la possibilité de racheter les installations. L'option est ainsi toujours là dans les deux scénarios. D'une part, nous avons respecté nos engagements pris envers les communes voisines dans le cadre de la fusion. D'autre part, nous avons aussi respecté la possibilité d'un achat possible, le moment venu. Nous pouvons ainsi espérer dès le 1^{er} janvier 2025 que la future commune de Laténa fera cet investissement, si elle le souhaite et si les finances le permettront.

M. Ouerhani Nabil, Président du CG. Fin de la lecture des comptes.

Préavis de la Commission Financière :

M. Krähenbühl Gabriel, Commission Financière. Rapport et préavis de la Commission Financière. Je vous ai envoyé un rapport comme le demande l'article 102 du règlement de la commune. Je n'ai pour ma part rien à ajouter mais reste à disposition pour les questions.

Préavis des partis politiques :

M. Würsch Nicolas, PLR. Le groupe PLR s'est réuni en date du 22 mai 2024 pour l'examen des comptes 2023 et il a pris connaissance avec satisfaction du résultat et de l'exercice. Bien que déficitaires, ils ont été bien largement bénéficiaires sans les amortissements extraordinaires liés à la démolition de l'ancien et nouveau collège. Le groupe s'est étonné de la coopération dans le rapport du Conseil communal, de la mention de la guerre à Gaza, qui lui semblait inappropriée, car cela ne représente peut-être plus vraiment la bonne situation actuelle, donc à vérifier. En conclusion, les résultats 2023, avec un bon équilibre financier, un très bon contrôle des finances par notre Conseil communal et notre administration, le groupe PLR les remercie chaleureusement pour leur travail. Les comptes 2023 et l'arrêté ont été acceptés à l'unanimité de ses membres présents.

M. Wintgen David, PS. À l'unanimité, le PS va approuver les comptes 2023 de notre commune. Nous sommes évidemment contents de constater que les chiffres sont bons. Sans l'amortissement extraordinaire du Collège, qui pouvait aussi être fait en 2024, nous serions dans le vert vif, alors que le budget tablait sur un déficit de CHF 700'000. Nous savons qu'il est toujours préférable – voire nécessaire d'être prudent lors de l'élaboration d'un budget communal. Mais au regard des chiffres de cette année, et de ceux des sept années précédentes, le PS ne peut s'empêcher de penser que cette prudence a parfois été trop grande, qu'elle a parfois manqué de volontarisme pour améliorer certains services à la population. Nous pensons par exemple à un subventionnement des panneaux solaires, à l'achat de nos propres panneaux solaires, ou un meilleur subventionnement des abonnements de transports publics. A l'avenir, le mot d'ordre pour le PS en matière de développement durable et de gestion de l'énergie sera peut-être Laténa-cité (j'ai réussi à la placer). Comme chaque fois, mais tout particulièrement aujourd'hui parce ce que c'est la dernière occasion de le faire en ces lieux, nous tenons à adresser nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont participé à la vie administrative et sociale de notre commune – le personnel administratif et technique, les employés de l'école, de la crèche et de l'accueil parascolaire, et nos conseillers communaux. Merci pour votre travail, merci pour la qualité de votre travail.

M. Ramsbacher Laurent, Vert'Libéraux. Dans les faits l'excédent de charge annoncé pour le budget 2023 s'est révélé être juste à 85% du résultat des comptes qui nous est présenté ce soir. Même si le terme « d'excédent de charge » n'arrange personne, le résultat de ces comptes reste néanmoins très bon. En effet dans le détail du rapport du CC, les amortissements du patrimoine administratif lié à la démolition des 2 collèges, les attributions aux fonds et financements spéciaux, et les coûts des charges d'exploitation ont pesés lourd dans la balance. S'agissant du patrimoine administratif cela reste néanmoins très positif pour la génération à venir et également pour la nouvelle commune Laténa. Nous aurions souhaité un meilleur dénouement dans les frais supplémentaires d'exploitation de la structure d'accueil, lié notamment aux difficultés du taux d'absentéisme de la structure d'accueil qui durent depuis 2 ans environ. Pour le détail des comptes, les questions que nous nous sommes posées restent souvent liées à de la technique de comptabilité. Dans son ensemble, nous constatons que les comptes de la commune sont menés avec sérieux et professionnalisme et nous remercions le conseil communal et l'administration pour ce travail important. Dans ce contexte, le groupe des vert'libéraux accepte à l'unanimité les comptes 2023.

M. Tillé Yves, les Verts. Le groupe d'Hauterive de la section des Verts de Laténa s'est réuni le 21 mai 2024. L'excès de charge de CHF 823'907,65 dus à un pré-amortissement à

la démolition de l'ancien collège. En tenant compte de cet amortissement, les comptes sont plutôt réjouissants. Le groupe a donc décidé d'accepter les comptes à l'unanimité.

M. Ouerhani Nabil, Président du CG. Lecture de l'arrêté.

Votes :

Le rapport est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion « Zone 20 km/h de rencontre au centre du village »

M. Zücher Patrice, CC. Introduction du rapport.

Remarques :

M. Ramsbacher Laurent, Vert'Libéraux. À la lecture de ce rapport traité par votre autorité, nous nous permettons de réagir et de vous communiquer ce que nous espérons. En préambule et en relisant notre motion (dont nos collègues du parti socialiste se demandait si c'était bien une motion ou le projet dans son entier) de par les détails qui vous était présenté, nous estimons que le temps que nous avons passé est plus important que le temps qui a été mis pour ce rapport. Ce qui nous est présenté ce sont certes des améliorations bienvenues dont détaillait la motion et qui donne un peu de valeur ajoutée à cette dernière. Pour le reste c'est une déception. Dans cette proposition qui voyait large, en aucun cas elle englobait la boucle du bus et le STPA dont le rapport parle. La proposition partait du principe dans un maximum possible sur son étendue, mais elle aurait pu très bien se restreindre que sur la place du village en prenant en compte le goulet de 2.5m aux Chasse-peine. Nous regrettons aussi d'avoir dû rappeler au CC une réponse sur cette motion qui a largement dépassé 6 mois (fin 2022). C'est aussi en partie de notre faute de ne pas l'avoir rappelé avant. Enfin, nous sommes bien conscients que dans un contexte de grands projets et de fusion en 2023/2024, la priorité n'était pas forcément mise sur ce genre de projet. Néanmoins elle doit l'être pour la sécurité des piétons. Dans ce contexte, notre groupe va respecter la demande du CC de ne pas donner suite à ce rapport, mais demande tout de même de maintenir si possible une petite flamme allumée (et non une flamme olympique) pour cette proposition auprès des nouvelles autorités Laténa pour les années à venir. Avec nos remerciements auprès du CC et pour le travail effectué.

M. Zücher Patrice, CC. Très bien, je souhaite réagir à votre remarque. Effectivement, je vous remercie une fois de plus d'avoir mis en lumière ce qu'il se trouvait dans le rapport, des aménagements ont été mis sur pied pour essayer d'agréer ce nœud du centre du village qui est justement le problème « principal » de cette zone à 20 km/h. Je souhaite aussi dire que finalement, les futures autorités sont déjà composées de plusieurs représentants, qui sont d'ailleurs présents lors de l'assemblée de ce soir, et tout cela sera remis sur la table, d'autant plus que le PAL sera mis sur pied dans les différentes communes fusionnées, nous y verrons ainsi plus clairement vis-à-vis de la situation au sein de la future comme Laténa.

Préavis des partis politiques :

Mme Quiquerez Sabine, les Verts. Lors de notre séance du mardi 21 mai 2024, nous avons repris les différents points du rapport du Conseil communal. Nous ne doutons pas de la complexité de la mise en œuvre d'une zone 20 km/h et tenons à saluer la mise en place des 2 bornes délimitant le trottoir dans le virage sur la place du village et dont l'effet est bluffant d'efficacité ainsi que la future suppression de la plus petite place de parc devant la boulangerie. Ces mesures sont cependant insuffisantes en regard notamment des futurs chantiers et des inévitables gros véhicules qui graviteront autour et réduiront encore la visibilité des piétons. Il faut vraiment que la priorité soit accordée aux piétons. Nous comprenons que le Conseil communal souhaite qu'Hauterive intègre le futur ménage avec le moins possible de dossier en cours. Cependant cette zone de rencontre doit rester un

objectif réalisable à court terme. C'est donc pour cette raison que le classement a été refusé par notre groupe à l'unanimité des membres présents.

M. Britz Andreas, PS. Le groupe PS a accepté le classement de cette motion, afin d'aller de l'avant, mais nous aimerions tout de même ajouter quelques éléments sans divulguer des « secrets de Polichinelle » mais bien en énonçant des faits. Pour une zone à 20 km/h, cela signifie une suppression des tous les trottoirs et passage piétons, ainsi toute forme de sécurité pour les piétons, comme celles que nous avons à ce jour dans cette zone. Le consultant qui nous a assisté, donc informés, cela est un fait légal, en tant que spécialiste de circulation, il ne peut jamais donner un avis positif dans ce genre de situation dans une zone à 20 km/h à cause justement de ces virages autour d'une maison communale. Cela est trop dangereux, et dans une zone 20 km/h, il n'y aurait plus le droit de placer les poteaux, il s'agirait d'une surface plate et cela clôturerait l'affaire. Ainsi le Parti Socialiste pense que cela est une excellente idée de laisser cette histoire dans le statu quo afin d'éviter les points sensibles, de garder les poteaux pour protéger les piétons circulant autour de la maison communale et de supprimer la place de parc qui est trop grande pour les voitures modernes afin de trouver peut-être d'autres possibilités d'abaisser la vitesse de certains chauffeurs avec des mesures adéquates sans aller trop dans les détails. Nous vous remercions cependant pour ce travail fourni ainsi que les commissions pour avoir œuvré sur un sujet assez complexe.

M. Besancet Laurent, PLR. Je serai bref. Le groupe PLR partage l'avis du Conseil communal et accepte le classement de cette motion.

Votes :

Oui : 18

Non : 7

La motion est classée.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion « Amélioration de la sécurité des cyclistes – éviter les grands carrefours routiers »

M. Zürcher Patrice, CC. Introduction du rapport.

Préavis des partis politiques :

Mme Steullet Wintgens Nathalie, PS. Nous avons pris acte et sommes ravis que notre motion ait été suivie ainsi que concrètement réalisée, nous vous en remercions.

M. Tillé Yves, les Verts. Le groupe des Verts d'Hauterive en date du 21 mai 2024. Les aménagements réalisés dans le cadre urbain sont satisfaisants mais il reste beaucoup à faire au niveau des aménagements pour les cyclistes de la commune. Nous espérons ainsi que dans la nouvelle commune de Laténa, il y aura des réponses à trouver au niveau de la mobilité cyclable afin que cette dernière ne passe pas de la deuxième à la première place mais vive et rende la vie plus simple pour les cyclistes de Suisse Romande. Le groupe s'est donc néanmoins prononcé favorable au classement de cette motion en espérant que le nouveau Conseil communal de la nouvelle commune s'attaquera sérieusement à la question de la mobilité cyclable car la commune aurait tout à y gagner tant au niveau de la pollution que de la santé publique et de la rapidité de déplacement sans oublier l'usure des infrastructures.

M. Ramsbacher Laurent, Vert'Libéraux. Nous prenons acte de ce rapport. Nous sommes heureux que le travail ait été exécuté et acceptons le classement de cette motion.

M. Besancet Laurent, PLR. Le groupe PLR est favorable au classement de cette motion.

Votes :

Le classement de la motion est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion « Pour une révision des règlements d'aménagement et de construction »

M. Zürcher Patrice, CC. Introduction du rapport.

Préavis des partis politiques :

M. Ramsbacher Laurent, Vert'Libéraux. Le groupe remercie le travail qui a été fait sur cette motion et accepte son classement.

Mme Nedyalkova Desislava, les Verts. Vu que les discussions ont eu lieu lors de la réunion de notre groupe, et l'espoir que beaucoup de choses se feront dans la nouvelle commune, notre groupe a décidé à l'unanimité des membres présents, en date du 21 mai 2024, le classement de cette motion.

M. Besancet Laurent, PLR. Notre groupe est favorable au classement de cette motion.

M. Britz Andreas, PS. Le groupe a décidé d'accepter le classement de cette affaire, nous avons compris que nos différends face aux dernières commissions mais aussi pour le PAL, tout cela est très complexe et c'est un travail qui doit aller en profondeur, dans des détails, des rues, des bâtiments, des enseignes, testant nos qualités. En plus, il faudra faire accepter aux trois autres communes de Laténa afin qu'elles utilisent le même modèle proposé par le canton. Ainsi j'espère que notre Conseil communal et ses voisins trouverons des solutions.

Votes :

Le classement de la motion est accepté à l'unanimité.

10. Fusion – point de situation

M. Mauri Rocco, CC. Actuellement 8 groupes assurent les travaux d'accompagnement vers la future commune de Laténa : ressources humaines, finances et taxes, législation et documents institutionnels, infrastructures, harmonisation des prestations, informatique, gestion des grands projets et communication. Ces groupes présenteront l'avancement de leurs travaux jusqu'au 24 mai 2024. Le comité de pilotage a été régulièrement informé sur l'état d'avancement de ces travaux. Le comité de pilotage va consacrer sa séance du 4 juin 2024 exclusivement aux délibérations sur l'état d'avancement des travaux dans les différents groupes de travail. Ensuite, l'objectif est que le comité de pilotage établissent un rapport de synthèse à l'attention des autorités de la future commune de Laténa qui sera une sorte de « testament des anciennes autorités à l'attention des futures autorités ». Il restera encore deux séances au comité de pilotage, le 18 juin 2024 et le 2 juillet 2024, cette dernière sera consacrée à la « passation de témoin » entre le comité de pilotage et les membres de l'exécutif de Laténa. Les groupes de travail vont continuer à travailler. J'anticipe aussi une communication, comme ça j'éviterai de me répéter plus tard, les comptes 2024 pour les 4 communes seront validés par le futur Conseil général. Pour ce qui est du reste au niveau de la fusion, un grand travail est toujours en cours au niveau des ressources humaines. Le but est, en principe, d'arriver à l'automne avec la validation de l'organigramme de la future commune lequel sera déjà présenté au comité de pilotage d'ici fin juin environ si tout va bien. Donc tout suit son cours et il faut se rendre compte de l'immense travail qui est

effectué. En parlant de discussions au niveau des heures de travail excédentaires, tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices qui participent à ces groupes de travail font preuve d'une dévotion très appréciée. Il nous faut maintenir le cap et nous nous réjouissons de vous accompagner et de vous permettre d'arriver au 1^{er} janvier 2025 d'une manière efficace et préparée. Je reste à disposition si vous avez des questions.

11. Communications du Conseil communal

M. Zürcher Patrice, CC. Concernant le PAL, comme cela l'a été évoqué, le dépôt sera coordonné entre les 4 communes qui constitueront Laténa en octobre de cette année, il est donc prévu de déposer les 4 PAL en octobre 2024 pour la future commune de Laténa. Ainsi la validation des 4 PAL sera faite par les nouvelles autorités. Finalement, il y a une information concernant les participations publiques qui sera idéalement transmise au courant du mois de juin, nous en discuterons donc demain avec la commission PAL afin d'organiser l'information sur la participation de la population au travail qui a été fait jusqu'à présent, et pas seulement les entreprises qui nous accompagnent, mais aussi les commissaires des différentes communes.

M. Zeller Thomas, CC. Dans le cadre de la Suisse bouge, il y aura la marche des 4 communes le samedi 1 juin. Il y aura différents trajets : petit parcours : départ à 10h35 au dépôt des travaux publics à La Tène, moyen parcours : départ à 9h à la Poste d'Hauterive, grand parcours : départ à 8h à Enges. Pour s'y rendre, rendez-vous à 7h32 à Saint Blaise centre et 7h36 à la gare de Marin pour un trajet en bus charter gratuit vers Enges. Inscription : hauterive@ne.ch pas pour payer un billet mais pour planifier la capacité du bus. Tous les marcheurs se retrouveront vers 12h30 sur la place du village à Hauterive pour un risotto aux bolets ou un risotto avec saucisse préparé par l'Emulation et a des prix sympas. Lors du dernier CG d'Hauterive en novembre de cette année nous avons priés les délégués d'Hauterive auprès des différents syndicats intercommunaux (éorén, théâtre, athlétisme, CEN, Châtellenie etc.) de présenter un court rapport sur l'activité et le budget/compte du syndicat et le rôle du délégué. Ceci aussi pour information auprès des nouveaux membres du CG. Vous avez certainement remarqué que le projet du nouveau centre scolaire a démarré la semaine passée. D'abord il y a eu des entraînements des groupes d'intervention de la Police neuchâteloise combiné avec d'autres groupements de police romands. Ce sont les élites qui interviennent en cas de prise d'otages, d'actes de terrorisme ou des criminels dangereux. Ils ont fortement apprécié cette possibilité d'entraînement. Jeudi, vendredi de la semaine passée les forestiers sont intervenus pour couper les arbres et les arbustes, ceci en avant à la planification et d'une manière assez brute et causant des dégâts. L'horloge sous le toit du vieux collège a été démontée (ou est en train d'être démontée) pour une restauration et peut-être la création d'un objet d'exposition au nouveau collège. Durant le mois de juin c'est l'installation du chantier qui aura lieu et en juillet la démolition des 3 bâtiments commencera. Une fiche d'information en cas de bruits et/ou poussières sera mise dans les boîtes à lettres des riverains. Nuisances il y aura, même si le CC fait tout qui est possible pour les diminuer. En automne la construction du nouveau complexe scolaire commencera. Avant nous devons encore traiter une opposition. Selon un calcul récent (2/3 des appels d'offres adjugés) les coûts se tiennent dans le cadre du crédit voté. Une fois le permis de construction obtenu, les architectes élaboreront le calendrier détaillé et actualisé des travaux. L'opposition en cours de traitement entraine un retard.

M. Gerber Alain, CC. Petite précision, la date du nouveau Conseil général n'a pas encore été fixée, ainsi vous n'avez pas besoin de poser la question. Tout vous sera communiqué en temps utile, la date, la composition et tout ce qu'il en découle.

12. Questions et divers

M. Ouerhani Nabil, Président du CG. Pour la sortie du Conseil Général, je vous propose de réserver la date du jeudi 29 août 2024 en fin de journée, la suite des détails sur le programme suivra.

Questions :

M. Jacot-Parel Vincent. Nous avons tous constaté que la déchetterie du Collège a fermé ses portes récemment, et nous nous posons la question « Comment cela va-t-il être géré maintenant au niveau de l'accès compliqué au deux autres déchetteries de village, dont une au chemin du Lac et l'autre à Verger l'Ecuyer ? » Car il est vrai que là, l'accès est assez facile à pied mais ça n'est pas le cas en voiture. Ma deuxième question est « Comment allez-vous gérer le transfert des volumes des déchets sur ces deux déchetteries ? » car forcément qu'il y aura un transfert de volume, sans oublier que votre conseil était de se déplacer jusqu'à Cornaux mais au niveau écologique, je trouve que le trajet en voiture aller-retour est un peu moyen. Donc vraiment ces 3 interrogations concernant les déchets, savoir si quelque chose sera mis en place à court terme en remplacement.

M. Gerber Alan, CC. Le Conseil communal a étudié toutes les possibilités, et je dis bel et bien vraiment toutes, autant M. Bourquin que M. Meisterhans qui s'occupent du transport de la vidange des déchetteries, nous avons fait un tour du village afin d'explorer ce qu'il aurait été possible de faire et nous avons le privilège de vivre dans une commune en pente, ce qui permet à chaque citoyen, ou presque, d'avoir une vue éventuelle sur le lac. Par contre, cela génère certes un problème entre autre dans le placement d'un nouveau collège ou d'une déchetterie. Il est vrai que certaines personnes se sont posées la question du pourquoi nous ne la mettons pas sur le bâtiment en face de l'abri atomique, parce qu'il est impossible de monter avec des camions là-haut pour aller les chercher. Nous aurions pu les mettre sous les places se situant à côté de la poste mais le Conseil communal a privilégié le fait de laisser ces places de stationnement à l'usage de la poste. Nous y avons ainsi longuement réfléchi, il y avait aussi éventuellement la possibilité d'élever dans le jardin de la Rebatte la solution mais nous avons pensé que cela ne serait pas situation adéquate. Si vous avez une excellente solution, nous sommes preneurs. Maintenant, par rapport à l'accès à la déchetterie du Lac, nous avons le droit d'y aller en voiture, c'est marqué « routiers autorisés, accès à la déchetterie » et pour la deuxième je sais bien que cela n'est pas idéal mais nous n'avons pas d'autres solutions.

M. Britz Andreas. Je désirerais reformuler une demande à la voirie. Pouvons-nous déplacer ce bac de fleur qui se trouve à la Croix-d'Or, à côté de cette chaînette ? Peut-être plutôt le mettre vers le nord, pour que nous puissions monter/descendre en vélo avec un enfant à l'arrière car en l'état actuel cela est très compliqué. Je sais que c'est à la sortie d'une maison et que nous ne voulons pas que les gens se fassent écraser mais 50 cm peuvent faire toute la différence sans pour autant changer grand-chose au niveau de la vitesse.

M. Zürcher Patrice, CC. Le Conseil communal en a déjà pris note, mais nous en reprenons encore une fois note, mais comme il l'avait déjà été expliqué la première fois, cela fait partie d'une question de sécurité, et comme vous l'avez souligné, certains vélos, certaines trottinettes même, pourront aller d'autant plus vite le long de ce chemin : nous allons voir ce qu'il est possible de mettre en place afin d'éviter que certains de nos citoyens et certaines de nos citoyennes doivent mettre pied à terre pour pouvoir passer cet obstacle.

M. Ramsbacher Laurent. J'ai une question au sujet de la commission de la police du feu. Il y aura une formation sur les tablettes le 4 septembre 2024, j'ai envoyé un message à l'administration sans avoir de réponse, mais je profite du fait que tout le monde soit là ce soir, est-ce qu'il est vraiment nécessaire de faire cette formation alors que la commission va être dissoute dans très peu de temps ? Il ne reste à peu près qu'une visite voire deux au mois de septembre. **M. Zürcher Patrice, CC.** C'est effectivement une réflexion que nous avons par rapport à ce que vous avez souligné à juste titre. Il ne restera en effet que quelques mois de la part de la commune pour utiliser les réseaux de formation.

Il y a des bases légales qui nous obligent à faire suivre certaines formations, ainsi il faut que nous soyons dans le cadre car nous y sommes obligés.

Divers :

M. Britz Andreas. J'ai encore une information complémentaire. La commission du feu et de la sécurité publique doit cette année encore faire 10 inspections, cela signifie donc 2 soirées où nous allons utiliser les caves. C'est-à-dire que nous sommes obligés d'utiliser les tablettes, que nous ne pouvons plus utiliser du papier. C'est un immense problème, nous allons trouver des solutions car nous avons des gens bien formés mais une chose qui est un peu étonnante pour moi est l'invitation de l'ECAP pour une formation sur les cas brefs, sur ces séances qui se tiennent donc le 10 et le 18 juin 2024. Je ne sais pas si les autres comités du canton ont déjà pu établir la nouvelle commission du feu au vu des élections communales mais peut-être que Laténa a un délai plus long puisque nous avons plus de travail à faire au niveau du Conseil général ? Mais je trouve cela un peu risqué de la part de l'ECAP de faire une formation déjà au début du mois de juin, peut-être que le Conseil communal pourra intervenir auprès de l'ECAP lors de cette formation à la fin des vacances ou en leurs débuts, même si pour la police du feu, nous devons obéir à certaines obligations afin que ces-dites obligations ne soient pas redonnées à la nouvelle commune de Laténa.

A l'issue de la séance, un apéritif dînatoire est servi aux membres du Conseil général

La séance est levée à 21 h 04

Les rédactrices :
Manuella Sarret
Wendy Kull

Le Président :
Nabil Ouerhani

Le Secrétaire :
Lorenzo Poggia